

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Modernisation du Code de la sécurité routière: Plusieurs avancées significatives, une partie du chemin reste à faire

Montréal, le 11 décembre 2017 - Piétons Québec salue le geste du gouvernement du Québec qui a déposé vendredi dernier le très attendu projet de loi visant à moderniser le Code de la sécurité routière.

À plusieurs égards, les piétons du Québec ont des raisons de se réjouir:

- Il sera désormais plus facile d'implanter des rues partagées sur lesquelles les piétons auront la priorité absolue.
- Les piétons qui circulent sur une route sans trottoir seront mieux protégés, puisque les automobilistes devront ralentir à leur approche et maintenir une distance sécuritaire.
- Les piétons seront prioritaires dès qu'ils manifesteront leur intention de traverser à un passage pour piétons.

Ce dernier changement est essentiel, car l'actuel Code exigeait que les piétons soient engagés sur la chaussée pour obtenir la priorité. Or, rappelle Félix Gravel, co-porte-parole de Piétons Québec, « La décision de s'engager peut s'avérer très difficile à prendre, lorsque la circulation est dense par exemple, ou pour certaines personnes, telles des enfants ou des personnes avec des facultés visuelles ou auditives limitées ». Dorénavant, ce sera donc aux automobilistes de céder le passage aux piétons et non plus à ces derniers de se frayer un passage.

Concrétiser le principe de prudence

Piétons Québec salue l'introduction du principe de prudence et considère qu'il s'agit là d'une avancée majeure qui renverse l'ordre de priorité entre les usagers. Toutefois, tant que ce principe ne sera pas assorti de sanctions plus sévères en fonction de la vulnérabilité des personnes impliquées, le changement de paradigme restera à concrétiser. Piétons Québec juge, par exemple, que les sanctions pour le non-respect d'un panneau d'arrêt ou d'un feu rouge devraient être plus sévères en présence d'un usager vulnérable. « Les risques de décès ne sont pas les mêmes pour tous les types d'usagers », rappelle Jeanne Robin, co-porte-parole de Piétons Québec. « En cas d'impact à 50km/h, ceux-ci sont de 75% pour les piétons et de 10% pour les automobilistes. Le Code devrait être plus sévère lorsqu'un piéton est mis en danger ».

Au-delà de la réglementation, moderniser les aménagements et viser la mobilité durable

L'amélioration de la sécurité routière nécessitera, en plus de la révision du CSR, celle des normes de conception routière qui contribuent actuellement à favoriser la pratique d'une vitesse de circulation trop élevée. Piétons Québec appelle à en faire une priorité dans le cadre de la Politique de mobilité durable, en cours d'élaboration, et qui devrait viser une réduction du nombre de véhicules et du kilométrage parcouru sur les routes du Québec: c'est la meilleure façon d'améliorer la sécurité de tous.

-30-

Contact:

Félix Gravel, co-porte-parole 514.571.7666
info@pietons.quebec

À propos de Piétons Québec

Piétons Québec est une organisation nationale d'intérêt public représentant les intérêts des piétons. Elle a pour mission d'améliorer la qualité de vie, le confort, la convivialité des espaces et la sécurité de toutes les personnes se déplaçant à pied au Québec.